



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3282 — Mardi 10 Février 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE EL WIFACK LEASING 2-4

COURBE DES TAUX 5

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 6

ANNEXE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31/12/2008 :

- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- FINA O SICAV
- SICAV L'INVESTISSEUR
- SICAV BH OBLIGATAIRE

AUGMENTATION DE CAPITAL

AVIS DES SOCIETES

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EL WIFACK LEASING

Avenue Habib Bourguiba – 4100 Médenine – BP 356.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société EL WIFACK LEASING, réunie le **07 octobre 2008**, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 5 MD pour le porter de 10 MD à 15 MD par l'émission de 1.000.000 actions de 5 dinars de nominal à souscrire en numéraire au prix d'émission de 6,5 dinars soit moyennant une prime d'émission de 1,5 dinar, et ce à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes. Par ailleurs, ladite assemblée a délégué au niveau de sa troisième résolution tous les pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation. Dans le cadre de cette délégation, le conseil d'administration du **04 novembre 2008** a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 6,5 dinars, leur date de jouissance au 1^{er} janvier 2009 et a délégué au président directeur général le pouvoir de procéder à toutes les formalités légales pour la réalisation de ladite augmentation.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 5 MD par souscription en numéraire et par émission de 1.000.000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

➤ **Prix d'émission :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 6,5 DT, soit 5 DT de valeur nominale et 1,5 DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

➤ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. EL WIFACK LEASING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires des droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles. Les actions non souscrites à titre irréductible seront réparties entre les demandeurs de souscription aux actions à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription exercés lors de la souscription à titre irréductible et dans la limite de leurs demandes.

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **16/02/2009** au **10/03/2009** inclus*.

Ouverture des souscriptions au public :

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du **18 mars 2009** au **16 mai 2009** inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Toutefois, cette date ne doit pas excéder les 3 mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **16 mai 2009**.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de la Société Tunisienne de Banque (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 6,5 DT, soit 5 DT représentant la valeur nominale de l'action et 1,5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque – STB – agence Medenine – sous le N ° 028.151.861/0

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **23 mars 2009**.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par un certificat délivré par la Société Tunisienne de Banque, sur présentation des bulletins de souscription.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse. Les actions nouvelles éventuellement non souscrites sont offertes au public à partir du 18 mars 2009 jusqu'au 16 mai 2009 inclus.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (1.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2009**.

Cotation en Bourse :Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 2.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de EL WIFACK LEASING inscrites au marché principal de la cote de la Bourse seront négociées à partir du **16 février 2009**, droits de souscription détachés.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 10/03/2009 sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AUGMENTATION DE CAPITAL - EL WIFACK LEASING - (Suite)

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 1.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT et aux quotidiens de la place, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2008, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16 février 2009** au **10 mars 2009** inclus*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par le STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «**TN 0007200066 – EL WIFACK LEASING NS 2009**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «**TN 0007200058 – EL WIFACK LEASING DS 2009**» durant la période de souscription du **16 février 2009** au **10 mars 2009** inclus.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Un document de référence, enregistré par le CMF sous le numéro **09 - 002** en date du **02 février 2009** et une note d'opération relative à l'augmentation du capital de EL WIFACK LEASING, visée par le CMF sous le numéro **09 - 0640** du **02 février 2009**, sont mis à la disposition du public, auprès de EL WIFACK LEASING, Avenue Habib Bourguiba – 4100 Médenine et de la Société Tunisienne de Banque, Rue Hédi Karray – 1004 El Menzah I – Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 10/03/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 FEVRIER 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		4,773%	1 001,184
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,837%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,845%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,883%	1 020,463
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,079%	1 025,441
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,239%		1 034,371
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,298%	1 097,014
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,325%	1 133,750
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,393%	1 080,402
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,586%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,672%		1 069,878
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,824%	
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,192%		1 061,992

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 09/02/2009	LIQUIDATIVE du 10/02/2009	DEPUIS LE 31/12/2008 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	126,043	126,055	0,495	0,39%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	103,978	103,989	0,445	0,43%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	102,598	102,608	0,417	0,41%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	105,406	105,421	0,464	0,44%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,074	105,088	0,524	0,50%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	105,251	105,286	0,492	0,47%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	103,659	103,672	0,475	0,46%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	103,542	103,554	0,516	0,50%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	106,640	106,650	0,432	0,41%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	105,532	105,544	0,502	0,48%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	108,572	108,587	0,538	0,50%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	104,469	104,505	0,498	0,48%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	103,877	103,893	0,501	0,48%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	106,667	106,677	0,448	0,42%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	104,899	104,911	0,464	0,44%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	106,445	106,455	0,444	0,42%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	106,972	106,989	0,480	0,45%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	104,647	104,658	0,440	0,42%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	105,853	105,866	0,497	0,47%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	104,873	104,908	0,486	0,47%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	103,600	103,613	0,524	0,51%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,050	105,063	1,298	1,25%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	103,905	103,920	0,369	0,36%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	101,799	101,816	0,438	0,43%
FCP MAGHREBIA PRUDENCE						
FCP SALAMETT CAP	UFI	*S.C	** 1,144	1,145	0,005	0,44%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	*S.C	10,879	10,881	0,048	0,44%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	AFC	15/05/2008	10,459	10,461	0,047	0,45%
FCP SECURAS	CGF	-	** 103,742	103,820	0,456	0,44%
FCP AXIS AAA	STB Manager	-	102,883	102,897	0,384	0,37%
	AXIS Gestion	-	100,946	100,958	0,488	0,49%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,643	41,655	0,164	0,40%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,294	30,298	0,135	0,45%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	74,954	75,134	1,515	2,06%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	107,385	108,029	4,970	4,82%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 073,744	1 079,398	44,718	4,32%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	60,931	61,009	-0,311	-0,51%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	100,756	100,866	0,682	0,68%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	58,179	58,145	0,349	0,60%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	44,696	44,751	0,276	0,62%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	49,762	49,841	0,209	0,42%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	95,445	95,479	0,664	0,70%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,022	96,093	1,305	1,38%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,478	13,483	0,135	1,01%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	75,990	76,142	1,849	2,49%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	197,251	197,464	5,918	3,09%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	108,846	108,931	0,931	0,86%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 453,358	1 454,848	19,762	1,38%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 655,415	1 658,207	35,308	2,18%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 144,578	144,359	3,370	2,39%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 136,472	136,258	2,693	2,02%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 124,034	124,094	1,087	0,88%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,542	1,561	0,042	2,76%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,358	1,371	0,022	1,63%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 7 989,180	7 939,808	44,536	0,56%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,017	11,016	0,057	0,52%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,616	11,614	0,047	0,41%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,176	13,173	0,108	0,83%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,162	12,161	0,219	1,83%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 102,316	102,313	1,575	1,56%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 104,156	103,818	2,633	2,60%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 105,996	105,874	1,839	1,77%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,219	13,256	0,167	1,28%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 058,974	1 057,250	6,041	0,57%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 379,975	5 357,350	22,314	0,42%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 114,286	114,323	2,155	1,92%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 104,453	104,136	0,847	0,82%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 008,477	1 015,603	4,828	0,48%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	104,349	104,322	1,773	1,73%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	479,198	480,897	11,170	2,38%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 110,704	110,869	2,028	1,86%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	98,423	98,552	1,523	1,57%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,272	100,280	-0,044	-0,04%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,303	100,312	-0,044	-0,04%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,375	100,379	-0,005	0,00%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 101,155	101,013	0,690	0,69%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 101,163	100,886	1,073	1,08%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
ARRETEE AU 31/12/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2008,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 décembre 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.642.510, un actif net de D : 5.609.620 et un bénéfice de la période de D : 33.160.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les valeurs mobilières représentent à la clôture de la période, 35,55% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mustapha MEDHIOUB**

BILAN
arrêté au 31/12/ 2008

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	1 994 193,241	-
Obligations et valeurs assimilées		1 824 586,302	-
Tires des Organismes de Placement Collectif		169 606,939	-
Placements monétaires et disponibilités		1 412 429,246	1 000 101,229
Placements monétaires	5	1 378 268,267	998 961,500
Disponibilités		34 160,979	1 139,729
Créances d'exploitation	7	2 235 887,913	-
TOTAL ACTIF		5 642 510,400	1 000 101,229
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	22 999,191	-
Autres créditeurs divers	9	9 891,471	6,962
TOTAL PASSIF		32 890,662	6,962
ACTIF NET			
Capital	12	5 434 232,961	1 000 000,000
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		288,184	-
Sommes distribuables de la période		175 098,592	94,267
ACTIF NET		5 609 619,737	1 000 094,267
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 642 510,400	1 000 101,229

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/ 2008

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2008	Période du 01/01 au 31/12/2008	Année 2007
Revenus du portefeuille-titres	6	24 097,746	37 299,726	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		24 097,746	37 299,726	-
Revenus des placements monétaires	7	13 173,394	76 885,131	115,389
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		37 271,140	114 184,857	115,389
Charges de gestion des placements	10	(6 431,234)	(27 057,871)	-
REVENU NET DES PLACEMENTS		30 839,906	87 126,986	115,389
Autres charges	11	(2 010,869)	(8 318,202)	(21,122)
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 829,037	78 808,784	94,267
Régularisation du résultat d'exploitation		47 814,440	96 289,808	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		76 643,477	175 098,592	94,267
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(47 814,440)	(96 289,808)	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		519,121	1 027,970	-
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		3 811,749	15 212,913	-
RESULTAT DE LA PERIODE		33 159,907	95 049,667	94,267

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/ 2008

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2008</i>	<i>Année 2007</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	33 159,907	95 049,667	94,267
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	28 829,037	78 808,784	94,267
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	519,121	1 027,970	-
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3 811,749	15 212,913	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 374 717,566	4 514 475,803	1 000 000,000
CAPITAL INITIAL	-	-	1 000 000,000
Souscriptions			
- Capital	5 074 400,000	21 298 900,000	-
- Régularisation des sommes non distribuables	13 621,178	25 851,248	-
- Régularisation des sommes distribuables	152 001,208	477 158,775	-
Rachats			
- Capital	(3 752 400,000)	(16 881 700,000)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 718,052)	(25 059,170)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(104 186,768)	(380 675,050)	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 407 877,473	4 609 525,470	1 000 094,267
ACTIF NET			
En début de période	4 201 742,264	1 000 094,267	-
En fin de période	5 609 619,737	5 609 619,737	1 000 094,267
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	40 952	10 000	-
En fin de période	54 172	54 172	10 000
VALEUR LIQUIDATIVE	103,552	103,552	100,009
TAUX DE RENDEMENT	0,93%	3,54%	0,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2008

(Unité en Dinar tunisien)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008, à D: 1.994.193,241, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		1 800 000,000	1 824 586,302	32,53%
<u>Obligations</u>				
Obligations AIL 2008 au taux de 6,5%	5 000	500 000,000	506 624,658	9,03%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	500 000,000	510 126,027	9,09%
Obligations CIL 2008/1 au taux de 6,5%	3 000	300 000,000	305 342,466	5,44%
Obligations TLG 2008/2 au taux de 6,5%	5 000	500 000,000	502 493,151	8,96%
Titres des Organismes de Placement Collectif		168 578,969	169 606,939	3,02%
Actions SICAV				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	200	20 145,400	20 617,800	0,37%
AMEN PREMIERE	167	17 454,225	17 527,819	0,31%
TUNISIE SICAV	1 047	130 979,344	131 461,320	2,34%
Total		1 968 578,969	1 994 193,241	35,55%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 1.378.268,267 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2008</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		367 422,642	369 043,519	6,58%
AMEN BANK		367 422,642	369 043,519	6,58%
Comptes à terme	500 000	500 000,000	510 669,330	9,10%
Compte à terme au 08/07/2009 (au taux de 5,50%)	500 000	500 000,000	510 669,330	9,10%
Certificats de dépôts	500 000	498 505,604	498 555,418	8,89%
AMEN BANK du 31/12/2008 à 4,5% pour 30 jours	500 000	498 505,604	498 555,418	8,89%
Total général		1 365 928,246	1 378 268,267	24,57%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008 à 24.097,746 et englobent exclusivement les intérêts sur les obligations de sociétés.

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008 à D : 13.173,394, et présente le montant des intérêts courus sur les dépôts, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Trimestre 4 2008	Trimestre 4 2007
Intérêts des dépôts à vue	1 620,877	115,389
Intérêts des comptes à terme	7 710,063	-
Intérêts des certificats de dépôt	49,814	-
Intérêts des billets de trésorerie	3 792,641	-
TOTAL	13 173,394	115,389

Note 7 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2008 un montant de D : 2.235.887,913 , et englobe exclusivement le solde des souscriptions et des rachats des journées du 30 et 31 Décembre 2008.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2008 à D: 22.999,191 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion et de distribution. Elle se détaille ainsi :

Smart Asset Management
Maxula Bourse

Total

Retenue à la source

Net à payer

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2008 à D: 9.891,471 et se détaille ainsi :

Redevance du CMF
Rémunération du dépositaire
Honoraires du commissaire aux comptes
Retenue à la source sur commissions
Autres

Total

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008 à D: 6.431,234 et représente les commissions de gestion et de distribution.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.10 au 31.12.2008 à D : 2.010,869 et se détaille comme suit :

Redevance du CMF
Frais du dépositaire
Commissions bancaires

Total

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2008, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2007

Montant	1 000 000,000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	14

Souscriptions réalisées

Montant	21 298 900,000
Nombre de titres émis	212 989
Nombre d'actionnaires nouveaux	309

Rachats effectués

Montant	(16 881 700,000)
Nombre de titres rachetés	(168 817)
Nombre d'actionnaires sortants	(206)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	15 212,913
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 027,970
Régularisation des sommes non distribuables	792,078

Capital au 31-12-2008

Montant	5 434 232,961
Nombre de titres	54 172
Nombre d'actionnaires	117

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE FINA O SICAV
ARRETEE AU 31/12/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2008,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale constitutive de la société « FINA O SICAV », et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société « FINA O SICAV » au 31/12/2008, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2008, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

L'examen de l'actif de la « FINA O SICAV » nous a permis de relever un dépassement des seuils suivants :

- Seuil de 10 % de l'actif prévu par l'article 29 paragraphe 2 de la loi 2001-83 et relatif à la détention des titres émis ou garantis par un même émetteur. En effet, la « FINA O SICAV » détient au 31/12/2008 des obligations souscrites dans les emprunts obligataires suivants :
 - AB 2008 à raison de 11,37 %
 - ATL 2008/1 à raison de 11,33 %
 - BH 2008 à raison de 15,15 %
 - HL 2008/1 à raison de 11,38 %
 - TLS 2008/1 à raison de 11,28 %
- L'actif de la « FINA O SICAV » est employé au 31/12/2008 à raison de 98.28 % dans des valeurs mobilières, ce qui est en contradiction avec le seuil maximum de 80% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25/09/2001.

Sur la base de notre examen limité, et compte tenu de ce qui est décrit aux paragraphes précédents, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « FINA O SICAV », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « FINA O SICAV » au 31/12/2008.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**BILAN
arrêté au 31/12/ 2008**

ACTIF	NOTE	Au 31/12/2008
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		2 682 870
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	0
b- Obligations et valeurs assimilées	3-1	2 173 098
c- Autres valeurs		0
d- Emprunt d'Etat		509 771
AC2- Placements monétaires et disponibilités		60 622
a- Placements monétaires		
b- Disponibilités	3-11	60 622
AC3- Créances d'exploitation	3-4	-1
TOTAL ACTIF		2 682 870
PASSIF		13 670
PA1- Opérateurs créditeurs	3-7	7 860
PA2- Autres créditeurs divers	3-8	5 810
TOTAL PASSIF		13 670
ACTIF NET		
CP1- Capital	3-5	2 628 932
CP2- Sommes distribuables	3-6	100 889
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b- Sommes distribuables de la période		104 229
c- Régul.Résultat distribuable de la période		-3 341
ACTIF NET		2 729 820

TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 682 870
ETAT DE RESULTAT arrêté au 31/12/ 2008		
	NOTE	Du 01/10/2008 Au 31/12/2008
		Du 01/01/2008 Au 31/12/2008
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	3-2	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	28 467
c- Revenus des autres valeurs	3-2	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs	3-2	6 805
PR 2- Revenus des placements monétaires	3-3	837
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		36 109
CH 1- Charges de gestion des placements	3-9	5 277
REVENU NET DES PLACEMENTS		30 832
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	3-10	2 027
RESULTAT D EXPLOITATION		28 805
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		-32 113
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-3 308
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		32 113
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 859
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-2 989
- Frais de négociation		
RESULTAT NET DE LA PERIODE		30 675
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET arrêté au 31/12/ 2008		
		Du 01/10/2008 Au 31/12/2008
		Du 01/01/2008 Au 31/12/2008
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		30 675
a- Résultat d'exploitation		28 805
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 859
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-2 989
d- Frais de négociation de titres		0
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		0
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		-1 092 172
a- Souscriptions		2 432 968
- Capital		2 358 800
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-2 203
- Régularisation des sommes distribuables		76 371
- Droits d'entrée		
b- Rachats		3 525 141
- Capital		3 420 000
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-3 343
- Régularisation des sommes distribuables		108 484
- Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET		-1 061 498
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période		3 791 318
b- en fin de période		2 729 820
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>		
a- en début de période		36,916
b- en fin de période		26,304
VALEUR LIQUIDATIVE AU DEBUT DE LA PERIODE		102,701
VALEUR LIQUIDATIVE A LA FIN DE LA PERIODE		103,779
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE		4,170

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 31/12/2008**

(Unité en Dinar tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 2 682 870 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008
Coût d'acquisition	2 596 900
- Obligations et valeurs assimilées	2 100 000
- Emprunts d'Etat (BTA)	496 900
Plus ou moins values potentielles	
Intérêts courus	85 970
- sur Obligations et valeurs assimilées	73 098
- sur BTA	12 872
Total	2 682 870

L'état détaillé du portefeuille se présente comme suit :

Code Titre	Emetteur	Durée	Date d'acquisition	Qté	Prix de Revient	Valeur faciale	Valeur Boursière
Obligations					2 100 000,00		2 173 098,488
CIL 2007/2	CIL	5	22/02/2008	1500	150 000,000	150 000,000	156 691,80
UNIFACTOR 2008	ATB	5	14/03/2008	2000	200 000,000	200 000,000	208 348,49
UNIFACTOR 2008	ATB	5	14/03/2008	1500	150 000,000	150 000,000	156 261,37
TLS 2008/1	TL	5	30/06/2008	3000	300 000,000	300 000,000	307 906,85
HL 2008/1	HANNIBAL LEASE	5	12/05/2008	3000	300 000,000	300 000,000	310 616,55
AB 2008	AMEN	20	21/05/2008	3000	300 000,000	300 000,000	310 356,17
ATL 2008/1	ATL	5	30/05/2008	3000	300 000,000	300 000,000	309 231,78
BH 2008	ETAT	15	23/05/2008	4000	400 000,000	400 000,000	413 685,48
Emprunt s d'Etat					496,900.000		509 771,233
BTA 6.75% JUIL2017	ETAT	10 ans	11/07/2008	500	496,900.000	500 000,000	509771,233
TOTAL					2 596 900,000		2 682 869,721

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres s'élèvent au 31/12/2008 à 114 000 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2008
- Dividendes	9 120
- Revenus des Obligations	80 987
- Revenus des emprunts d'Etat	23 893
Total	114 000

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/08 à 17 018 DT, et représente le montant des revenus des bons de Trésor :

Libellé	31/12/2008
- Revenus des Bons de Trésor	14 147
- Intérêts/compte de dépôts	2 871
Total	17 018

3-4 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 1 DT et correspond à une retenue à la source sur BTA.

3-5 Note sur le capital**Capital au 30/09/2008**

- Montant	3 687 121
- Nombre de titres	36 916
- Nombre d'actionnaires	10

Souscriptions réalisées

- Montant	2 358 800
- Nombre de titres	23 588

Rachats effectués

- Montant	- 3 420 000
- Nombre de titres	34 200

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	4 859
- Plus values réalisées sur cession de titres OPCVM	-2 989
- Variation des régul. des sommes non distribuables	1 141

Capital au 31/12/2008

- Montant	2 628 932
- Nombre de titres	26 304
- Nombre d'actionnaires	10

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/08 à 100 889 Dinars et correspond au résultat distribuable de la période. Il se présente comme suit :

Libellé	31/12/2008
Sommes distribuables de la période	104 229
Régularisation du résultat de la période	-3 340
Total	100 889

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 7 860 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2008
Gestionnaire	4 388
Dépositaire	3 472
Total	7 860

3- 8 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/08 à 7 550 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2008
- CMF	240
- C.A.C	4904
- Retenue à la source à payer	666
Total	5 810

3- 9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 19 084 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2008
- Rémunération du gestionnaire	15 612
- Rémunération du dépositaire	3 472
Total	19 084

3- 10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 7 704 DT, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2008
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	4 904
- Redevance CMF	2 646
- Charges diverses	154
Total	7 704

3- 11 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 60 622 DT et correspond aux avoirs en banque à cette date.

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINA O SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FINA O SICAV et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 31/12/2008 s'élèvent à 15 612 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 3 000DT HT, l'an pour la première année et 5 000DT HT pour la deuxième année.

Les honoraires de l'« ATB » au 31/12/2008 s'élèvent à 3 472 DT.

4- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Prise en charge de FINACorp des charges hors exploitation

La FINACorp, prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINA.O.SICAV, tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaire et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV L'INVESTISSEUR ARRETEE AU 31/12/2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 décembre 2008.

01. En application de l'article 08 du code des organismes de placement collectif ¹, nous avons procédé à un examen limité du bilan, de l'état de résultat de la SICAV l'Investisseur et de la composition de ses actifs arrêtés au 31/12/2008. Ces états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2008 et donnés ci-après se caractérisent par un total brut de bilan de 1.365 mille dinars et par un résultat provisoire (sans le report à nouveau) d'environ 36 mille dinars ainsi que par un actif net de 1.354 mille dinars pour 22.132 actions valant chacune 61,190 dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction et du Gestionnaire de la SICAV. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Cet examen limité consiste principalement à vérifier la concordance des données de la situation trimestrielle avec celles de la comptabilité, à prendre connaissance des méthodes et des principes comptables ayant servi à l'établissement de cette situation, à effectuer un examen analytique aux données financières et à obtenir de la direction les informations jugées nécessaires en la circonstance.

Ces travaux fournissent donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

02. Comme indiqué par l'article 29 de la loi 2001-83, les liquidités et les encours en compte à terme se trouvent en dépassement du seuil de 20% de l'actif net. Au 31/12/2008, elles représentent environ 29% de l'actif net.

03. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui laissent penser que les états financiers ci-joints ne présenteraient pas sincèrement et régulièrement la situation financière de la SICAV dans tous leurs aspects significatifs.

04. Sans remettre en cause l'opinion exprimée au paragraphe 02 ci dessus et comme indiqué par le paragraphe 3.1, il y a lieu de noter ce qui suit :

- la valeur actuelle des actions a été déterminée sur la base de cours du 31/12/08 à l'exception des 2296 actions El Kimia qui sont valorisées au cours du 23/12/08, des 931 actions ATL NS qui sont valorisées sur la base d'estimation et des 3400 actions de Tunisair NG qui sont valorisées sur la base du cours de référence,

- les 200 actions Sotrapil attribuées gratuitement depuis le 30/12/2008 n'ont été enregistrées que le 14/01/09 ; de ce fait, la valeur des actions et l'actif net ne trouvent minorées de 1945 dinars. Cette situation n'a pas eu d'impact sur l'égalité des actionnaires puisqu'il n'y a pas eu ni souscription ni rachat depuis la date d'attribution jusqu'à la date de régularisation.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mohamed Néjib BEN SAOUD

BILAN au 31/12/2008 (en Dinars tunisiens)

Actifs	31/12/2008	31/12/2007
AC 1 Portefeuille - titres	975 584	1 368 064
Actions, valeurs assimilées	749 929	1 133 771
Obligations	162 911	228 616
Autres valeurs	62 744	5 676
AC 2 Placements monétaires disponibles	388 017	355 099
Placements monétaires	0	267 167
Disponibilités	388 017	87 931
AC 3 Créances d'exploitation	1 163	589
AC 4 Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	1 364 764	1 723 751
PASSIF	-10 484	-8 600
PA 1 Opérateurs Créiteurs	-10 484	-8 600
PA 2 Autres Créiteurs Divers	0	0
TOTAL PASSIF	-10 484	-8 600
ACTIF NET	1 354 280	1 715 151
CP 1 Capital	1 318 622	1 667 022
CP2 Sommes Distribuables	35 658	48 129
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7	4
Sommes distribuables de l'exercice	35 651	48 125
ACTIF NET	1 354 280	1 715 151
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	1 364 764	1 723 751

¹¹ Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24/07/2001, publiée au JORT n° 59, page 1790.

SICAV L'INVESTISSEUR
ETAT DE RESULTAT au 31/12/2008
(en Dinars tunisiens)

Rubriques	du 1/1/07 au 31/12/2008	du 1/1/07 au 31/12/2007	du 1/10/08 au 31/12/08	du 1/10/07 au 31/12/07
PR 1 Revenus du portefeuille – titres	42 711	51 740	2109,706	2 978
Dividendes	30 377	36 352	0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées	9 706	13 126	2 110	2 978
Revenus des autres valeurs	2 628	2 262	0	0
PR 2 Revenus des placements monétaires	9 351	12 360	2 650	3 346
Total des revenus des placements	52 063	64 100	4 759	6 325
CH 1 Charges de gestion des placements	-15 668	-16 824	-3 635	-4 225
REVENUS DES PLACEMENTS	36 395	47 276	1 125	2 100
PR 3 Autres produits	0	0	0	0
CH 2 Autres charges	0	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	36 395	47 276	1 125	2 100
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation	-744	849	-120	4 551
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	35 651	48 125	1 005	6 651
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	744	-849	120	-4 551
Variation des + (ou -) valeurs potentielles/ titres	-190 635	-163 003	-238 480	-16 174
Plus ou - valeurs réalisées /cession des titres	110 932	118 469	-5 355	24 977
Frais de négociation	1 186	2 412	146	712
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-42 122	5 153	-242 564	11 614

SICAV L'INVESTISSEUR
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET au 31/12/2008

Rubriques	du 1/1/07 au 31/12/2008	du 1/1/07 au 31/12/2007	du 1/10/08 au 31/12/08	du 1/10/07 au 31/12/07
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-44 494	330	-242 855	10 191
Résultat d'exploitation	36 395	47 276	1 125	2 100
Variation des plus (ou -) valeurs potentielles / titres	-190 635	-163 003	-238 480	-16 174
Plus ou moins valeurs réalisées / cession des titres	110 932	118 469	-5 355	24 977
Frais de négociation	-1 186	-2 412	-146	-712
Distribution de dividendes	-48 127	-39 606	0	0
Transactions sur le capital	-268 253	285 948	-4 963	168 443
a- Souscriptions	166 333	1 193 888	0	171 366
Capital	266 400	1 777 500	0	263 900
Régularisation sommes non distribuables exercice	-100 281	-593 914	0	-97 164
Régularisation des sommes distribuables	213	10 302	0	4 630
a- Rachats	-434 585	-907 940	-4 963	-2 923
Capital	-707 500	-1 345 800	-7 500	-4 500
Régularisation sommes non distribuables exercice	273 872	447 313	2 656	1 656
Régularisation des sommes distribuables	-957	-9 453	-120	-79
VARIATION DE L'ACTIF NET	-360 874	246 671	-247 818	178 634
Actif Net				
en début d'exercice / période	1 715 151	1 468 480		
en fin d'exercice ou de la période	1 354 277	1 715 151		
Nombre d'actions				
en début d'exercice ou de la période	26 543	22 226		
en fin d'exercice ou de la période	22 132	26 543		
VALEUR LIQUIDATIVE	61,19089	64,61782		
Taux de rendement annualisé	-2,50%	0,50%		
dividendes distribués	1,813	1,782		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 31/12/2008**

(Unité en Dinar tunisien)

NOTE N°1 : CREATION ET ACTIVITE :

La « SICAV L'Investisseur » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/94. Ainsi, l'article 3 de ses statuts précise que l'objet unique de la société est la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE N°2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

La situation trimestrielle de la SICAV L'Investisseur est établie conformément au système comptable prévu par les normes 16 à 18 telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du « portefeuille titres » à leur valeur de réalisation. Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme indiqué ci-dessous.

2.2.1. Prise en compte du portefeuille actions :

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins value sur cession.

2.2.2. Prise en compte des droits rattachés aux actions :

Les droits liés aux actions (DA et DPS) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché la plus probable. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

2.2.3. Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents :

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

2.2.4. Différences et variations d'estimation du portefeuille :

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- o Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré,
- o Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées,
- o Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêt. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention.
- o Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêt).

2.2.5. Etablissement dépositaire :

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

2.2.6. Les frais de gestion :

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire de 1% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

2.2.7. Valeur liquidative :

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTE N° 3. PORTEFEUILLE TITRES :

Au 31/12/2008, la valeur actuelle du portefeuille titres a atteint 976 mille dinars contre 1.368 mille dinars au 31/12/2007. Elle se présente comme suit :

Désignations	31/12/2008			30/09/2008			31/12/2007		
	Coût d'entrée	Valeur Actualisée	% A.N.	Coût d'entrée	Valeur Actualisée	% A.N.	Coût d'entrée	Valeur Actualisée	% A.N.
Actions & valeurs assimilées	1 055 314	749 929	55,4%	1 089 958	1 022 993	63,9%	1 248 332	1 133 771	59,6%
Obligations et assimilées	157 708	162 911	12,0%	157 708	160 802	10,0%	221 279	228 616	13,3%
OPCVM	62 530	62 744	4,6%	34 866	35 139	2,2%	5 676	5 676	0,3%
Total	1 275 553	975 584	72,0%	1 282 532	1 218 933	76,1%	1 475 288	1 368 064	73,3%

3.1. Actions et droits rattachés :

Au 31/12/2008, la valeur actuelle des « actions et droits rattachés » est de 750 mille dinars contre 1.134 mille dinars 31/12/2007. Elle se détaille comme suit :

Valeurs	31/12/2008			31/12/2007		
	Nbre	Val. Compt.	Mt. actual.	Nbre	Val. Compt.	Mt. actual.
Adwya	2500	7 111	15 483	10 000	28 445	34 000
AMEN BANK				500	13 119	13 395
AMEN BANK NG				36	912	907
AMEN BANK NS				36	977	905
AMS DA	9	1	4	9	4	1
ASSAD	10000	45 857	92 760	18 396	84 359	78 551
ATB ng	400	1 744	2 068			
ATB ns	931	4 467	4 176			
ATB	2000	9 061	10 676	10 000	52 694	54 040
ARTES	1000	10 330	8 936			-
ATL Ng	1600	3 792	5 408			-
ATL	7000	16 784	24 990	10 000	29 957	34 140
ATL NS	4000	8 992	13 640			-
BIAT NS				210	8 391	7 854
BNA				1 500	13 401	13 428
BT				500	45 487	48 607
EL KIMIA	2296	100 330	62 589	1 900	85 876	67 260
ELECTROSTAR	50	554	417	1 500	20 184	17 750
ESSOUKNA	9000	47 153	37 791	10 000	52 392	48 000
GIF	10000	33 821	26 600	11 000	42 819	33 110
KARTHAGO				750	7 052	6 482
MONOPRIX	50	6 950	5 776	250	17 935	21 073
Poulina gph	1300	7 735	7 868			
SFBT				1 000	12 065	14 438
SIAME	30000	67 650	41 220	16 000	42 474	31 056
SIPHAT	4200	97 328	58 708	4 200	97 328	74 705
SITS	20517	51 039	42 347	18 517	46 899	40 367
SOMOCER	11000	38 717	25 806	6 000	26 647	18 840
SOTETEL	11406	216 112	108 608	10 000	231 449	222 440
SOTRAPIL	5000	149 905	48 630	4 400	136 825	102 542
SOTUMAG						-
SPDIT	5000	33 392	20 665	3 000	20 842	20 700
TPR	5000	22 346	23 640	10 000	47 991	49 940
TUNINVEST				300	2 849	3 240
TUNIS AIR	17000	55 962	45 135	20 000	78 962	76 000
TUNIS AIR ng	3400	11 186	9 010			
UBCI	150	6 995	6 979			-
Totaux	164 809	1 055 314	749 929	170 004	1 248 332	1 133 771

Au 31/12/2008, les différences d'estimation sur le portefeuille actions s'élèvent à -305 mille dinars contre -115 mille dinars au 31/12/2007. Ces différences d'estimation sont établies sur la base d'une hypothèse de liquidité homogène pour toutes les valeurs détenues par la SICAV. Or, la réalité du marché ne nous semble pas confirmer cette hypothèse.

De plus, il est à noter que la valeur actuelle des actions a été déterminée sur la base de cours de la journée du 31/12/2008 (dernier jour ouvrable du trimestre), sauf pour les valeurs suivantes :

- les 2296 actions El Kimia, valorisées au cours du 23/12/08,
- les 931 actions ATL NS, valorisées sur la base d'estimation
- les 3400 actions de Tunisair NG, valorisées sur la base du cours de référence, et
- les 9 droits d'attribution de l'AMS, valorisées au cours du 9/9/2008

D'autre part, les 200 actions Sotrapil attribuées gratuitement depuis le 30/12/2008 n'ont été enregistrées que le 14/01/09 ; de ce fait, la valeur des actions et l'actif net ne trouvent minorées de 1945 dinars. Cette situation n'a pas eu d'impact sur l'égalité des actionnaires puisqu'il n'y a pas eu ni souscription ni rachat depuis la date d'attribution jusqu'à la date de régularisation.

3.2. Obligations :

Au 31/12/2008, la valeur de réalisation des « Obligations » a atteint 163 mille dinars contre 229 mille dinars au 31/12/2007 et. Elle se détaille comme suit :

Obligations	Nombre	31/12/2008					31/12/2007				
		Coût d'entrée	Intérêts courus	DE	Valeur de réalisation	% A.N.	Coût d'entrée	Intérêts courus	DE	Valeur de réalisation	% A.N.
EL Wifek 2006/1	1 000	60 000	1 573		61 573	5%	80 000	2 091		82 091	5%
SEPCM 2002	600	17 147	775		17 922	1%	25 718	1 159		26 877	2%
GL 2004/1	750	30 000	1 683		31 683	2%	45 000	2 524		47 524	3%
OCA Attijari 2006	2 112	10 562	387	-2	10 948	1%	10 562	387	-2	10 947	1%
AIL 2005	1 000	40 000	786		40 786	3%	60 000	1 176		61 176	4%
Total		157 709	5 204	-2	162 912	12%	221 279	7 338	-2	228 616	13%

3.3. OPCVM :

Au 31/12/2008, les titre OPCVM détenus correspondent à 608 actions SICAV Epargnant valant 63 mille dinars, contre 55 des mêmes actions valant 5 mille dinars au 31/12/2007 et contre 344 actions SICAV Epargnant valant 35 mille dinars au 30/09/08.

3.4. Respect des ratios réglementaires d'emploi des valeurs en portefeuille :

Au 31/12/2008, le ratio des emplois en valeurs mobilières dépasse 50% de l'actif net. Ce ratio est inférieur à la limite de 80% fixée par l'article 29 §2 & 3 du code des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (72% au 31/12/2008 contre 76% au 31/12/2007 et contre 80% au 30/09/2008).

Pour le ratio d'emploi en OPCVM, l'encours n'a pas dépassé le seuil réglementaire de 5% fixé par les dispositions du même article. Il dépasse les 4,6 % de l'actif net contre 0,33 % de l'actif net au 31/12/2008 et contre presque 2% de l'actif net au 30/09/2008.

3.5. Revenus de portefeuille titres :

Au 31/12/2008, les revenus du portefeuille titres totalisent environ 43 mille dinars contre 49 mille dinars au 31/12/2007 et contre 41 mille dinars au 30/09/2008. Ils se détaillent comme suit :

Revenus	31/12/2008	30/09/2008	31/12/2007
Dividendes	30 377	30 377	36 352
Revenus des obligations et assimilés	9 706	7 597	13 126
Revenus des OPCVM	2 628	2 628	-
Total des revenus portefeuille	42 711	40 602	49 478
Divers produits accessoires	-	0	0
Total général	42 711	40 602	49 478

NOTE N° 4 : LIQUIDITES ET PLACEMENTS MONETAIRES :

Au 31/12/2008, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 388 mille dinars contre 355 mille dinars au 31/12/2007 et contre 390 mille dinars au 30/09/2008. Elles se présentent comme suit :

Liquidités et placements monétaires	31/12/2008	30/09/2008	31/12/2007
Placements monétaires	-	-	267 167
Liquidités et équivalents	388 017	390 395	87 931
Total	388 017	390 395	355 099

Les liquidités immédiates (banque sommes à l'encaissement et placements en compte à terme) se situent à plus de 28% de l'actif net contre 5% au 31/12/2007 et contre presque 0% au 30/9/08. Ainsi, ces liquidités et emplois en compte à terme se trouvent en dépassement du seuil de 20% de l'actif net tel que fixé par les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif (loi 2001-83)

4.1. Placements monétaires :

Au 31/12/2008, la valeur actuelle des placements monétaires est nulle contre 267 mille dinars au 31/12/2007.

Au 31/12/2008, les placements monétaires et ceux en compte à terme ont permis de réaliser des revenus pour 9.351 dinars contre 12.360 dinars au 31/12/2007.

4.2. Liquidités et valeurs assimilées :

Au 31/12/2008, le solde des liquidités est de 388 mille dinars contre 88 mille dinars au 31/12/2007. Il se présente comme suit :

Liquidités et équivalents	31/12/2008	30/09/2008	31/12/2007
Comptes à terme	375 043	386 995	
Liquidités	12 974	3 400	100
Sommes à l'encaissement	0	0	87831
Total	388 017	390 395	87 931

4.2.1. Placements en Compte à terme :

Au 31/12/2008, l'encours du placement en compte à terme est de 375 mille dinars contre une valeur nulle au 31/12/2007. Il correspond à un placement au 29/03/2009.

4.2.2. Avoirs en Banque :

Au 31/12/08, le solde comptable est de 12.974 dinars contre 87.931 dinars au 31/12/2007.

Au fait, le solde du relevé est créditeur de 30.806 dinars. Il ne tient pas compte des opérations suivantes :

31/03/06	Divers Ecart / Remboursement SEPCM	(+)	1
25/12/08	Achats de 1000 Sotetel	(-)	9 812
30/12/08	Souscription ATB NS	(-)	3 259
31/12/08	Achat de 500 Sotetel	(-)	4762

Ainsi, le solde comptable après rapprochement devient créditeur de 12.974 dinars.

4.2.3. Sommes à l'encaissement :

Au 31/12/2008, le solde du compte "sommes à l'encaissement" est nul tout contre 87.832 dinars au 31/12/2007.

NOTE N° 5 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Au 31/12/2008, les créances d'exploitation s'élèvent à 1 163 dinars contre 589 dinars au 31/12/2007 et contre 1.115 dinars au 30/09/2008. Ils correspondent à des frais bancaires restant à récupérer.

NOTE N° 6 : CAPITAUX PROPRES :

Au 31/12/2008, les postes de « Capitaux propres » avant les résultats distribuables totalisent 1.354 mille dinars contre 1.715 mille dinars au 31/12/2007 et contre 1.602 mille dinars au 30/09/2008. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Capital principal début période	2 654 300	2 222 600
Souscriptions en principal	266 400	1 777 500
Rachats en principal	-707 500	-1 345 800
Frais de négociation	-1 186	-2 412
Variation Diff. d'estimation du portefeuille	-190 635	-163 003
Plus values sur cessions	140 365	122 604
Moins values sur cessions	-29 433	-4 135
Sommes non distribuables de l'exercice clos	-987 278	-793 731
Régl. sommes non distribuables exercice en cours	173 591	-146 602
Sous total 1 (capitaux propres)	1 318 624	1 667 022
Report à nouveau + autres reports	7	3
Régular. Résultat ex clos en inst. d'affect	-1	1
Sous total 2	6	4
Résultat de l'exercice en cours	35 658	48 125
Actif net	1 354 287	1 715 151

*** Mouvements de capital en nominal (souscriptions, rachats et variation de la situation nette) :**

Les mouvements du capital (sans le report à nouveau et sans le résultat à la fin de la période) se résument comme suit :

	Montants	Actions	Actionnaires
Capital au 31/12/2007	1 715 151	26 543	65
Souscriptions du premier trimestre 2008	139 793	2 216	1
Montant nominal	221 600		
Régularisation sommes distrib	4 101		
Régularisation sommes non distr	< 85 908 >		
Rachats du premier trimestre 2008	< 343 754 >	< 5 592 >	< 4 >
Montant nominal	< 559 200 >		
Régularisation sommes distrib	< 10 440 >		
Régularisation sommes non distr	225 886		
Variation autres éléments de SN	< 102 559 >		
Capital au 31/03/2008	1 408 631	23 167	62
Souscriptions du deuxième trimestre 2008	25 059	428	
Montant nominal	42 800		
Régularisation sommes distrib	- 3 916		
Régularisation sommes non distr	< 13 825 >		
Rachats du deuxième trimestre 2008	- 61 906	< 1 086 >	
Montant nominal	< 108 600 >		
Régularisation sommes distrib	10 050		
Régularisation sommes non distr	36 644		
Variation autres éléments de SN	235 505		
Capital au 30/06/2008	1 607 289	22 509	61
Souscriptions du troisième trimestre 2008	1 481	20	
Montant nominal	2 000		
Régularisation sommes distrib	28		
Régularisation sommes non distr	-548		
Rachats du troisième trimestre 2008	-23 961	< 322 >	< 3 >
Montant nominal	-32 200		
Régularisation sommes distrib	-448		
Régularisation sommes non distr	8 687		
Variation autres éléments de SN	17 287		
Capital au 30/09/2008	1 602 095	22 207	58
Souscriptions du quatrième trimestre 2007	-	-	-
Montant nominal	-		
Régularisation sommes distrib	-		
Régularisation sommes non distr	-		
Rachats du quatrième trimestre 2007	< 4 963 >	< 75 >	< 1 >
Montant nominal	< 7 500 >		
Régularisation sommes distrib	< 120 >		
Régularisation sommes non distr	2 656		
Variation autres éléments de SN	< 237 889 >		
Capital au 31/12/2008	1 354 280	19 133	57

*** Respect du niveau minimum du capital :**

Au cours du trimestre, le niveau du capital s'est maintenu au-dessus du seuil minimum de 1.000 mille dinars.

NOTE N° 7 : RESULTATS DISTRIBUABLES :

Au 31/12/2008, les sommes distribuables (sans les arrondis de calcul) s'élèvent à 35 mille dinars contre 48 au 31/12/2007 et contre 34 mille dinars au 30/09/2008. Ces résultats peuvent se résumer comme suit :

Sommes distribuables	31/12/2008	31/12/2007
Sommes distribuables exerc en cours	35 650	48 125
Résultat de l'exercice clos	7	4
Total	35 657	48 129

NOTE N° 8 : DETTES A PAYER :

Au 31/12/2008, le total des dettes à payer s'élève à 10 mille dinars contre environ 9 mille dinars au 31/12/2007. Ces dettes représentent le solde des rémunérations du gestionnaire (0,8%) et du dépositaire (0,1%) et les frais de commercialisation (0,1%) non encore payés. ils se détaillent comme suit :

Passifs	31/12/2008	31/12/2007	30/09/2008
Gestionnaire	4 306	3 699	2 459
Commission Réseau	5 623	4 370	5 311
Dépositaire	554	532	575
Total	10 484	8 600	8 345

Le total des charges à supporter conventionnellement par la SICAV est de 15.668 dinars contre 16.824 dinars au 31/12/2007.

NOTE N° 9 : ACTIF NET ET VALEUR LIQUIDATIVE :

Au 31/12/2008, l'actif net a atteint 1.354 mille dinars pour 22.132 actions conduisant à une valeur liquidative de 61,191 dinars contre 1.715 mille dinars pour 26.543 actions conduisant à une valeur liquidative de 64,617 dinars au 31/12/2007.

Comme indiqué par le paragraphe 3.1, l'omission de l'enregistrement des 200 actions Sotrapil attribuées gratuitement depuis le 30/12/2008 a abouti à la minoration de l'actif net pour 1945 dinars. Cette situation n'a pas eu d'impact sur l'égalité des actionnaires puisqu'il n'y a pas eu ni souscription ni rachat depuis la date d'attribution jusqu'à la date de régularisation (14/1/09).

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH OBLIGATAIRE
ARRETEE AU 31/12/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2008.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 31 Décembre 2008.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2008, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.

2/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 13,85 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3/ La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 15,75 % de son actif en titres émis (Emprunt Obligataire ATTIJARI 2008) ou titres garantis (certificats de dépôt « BANQUE DE L'HABITAT ») par « attijari bank », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations sur la composition de l'actif citées au niveau des points 1 à 3, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Décembre 2008, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2008.

**Le commissaire aux comptes :
P/CMC – DFK International Chérif BEN ZINA**

**BILAN
arrêté au 31 / 12 / 2008
(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	46 439 652	40 861 673
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés			
b - Obligations et Valeurs assimilées		44 235 179	38 312 573
c - Autres Valeurs		2 204 473	2 549 100
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		32 915 209	34 219 855
a - Placements monétaires	3-3	25 033 291	29 645 261
b - Disponibilités		7 881 918	4 574 593
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		79 354 861	75 081 527
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	92 597	90 096
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	596 202	452 959
TOTAL PASSIF		688 799	543 055
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-5	75 259 231	71 371 765
CP 2 - Sommes distribuables		3 406 830	3 166 708
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		680	49
b - Sommes distribuables de l'exercice		3 406 151	3 166 659
ACTIF NET		78 666 062	74 538 473
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		79 354 861	75 081 527

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 / 12 / 2008
(Unité : en Din ars Tunisiens)

Notes	Période du 01/10/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/10/2007 au 31/12/2007	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	599 617	2 329 801	530 659
a - Dividendes	-	-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	572 143	2 212 670	499 045	1 856 758
c - Revenus des autres valeurs	27 474	117 131	31 613	69 079
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	394 787	1 489 561	426 901
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	994 404	3 819 362	957 560	3 599 555
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	91 711	349 249	89 214
REVENU NET DES PLACEMENTS	902 693	3 470 113	868 346	3 264 673
<u>PR 3 - Autres produits</u>		8 144	21 565	10 411
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	13 948	120 320	12 697
RESULTAT D'EXPLOITATION		896 888	3 371 358	866 060
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		8 336	34 793	- 109 201
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		905 225	3 406 151	756 858
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 8 336	- 34 793	109 201
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		- 55 151	- 194 662	- 66 716
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-	-	-
* Frais de négociation		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		841 737	3 176 696	799 344

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31 / 12 / 2008
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/2008 au 31/12/2008	Exercice 2008	Période du 01/10/2007 au 31/12/2007	Exercice 2007
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	896 888	3 371 358	866 059	3 166 574
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 55 151	- 194 662	- 66 716	- 173 158
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		3 154 328		3 083 503
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	25 132 725	112 721 203	30 665 856	101 988 312
* Capital	24 507 900	109 840 600	29 810 400	99 283 400
* Régularisation des sommes non distrib.	- 332 429	- 1 356 939	- 318 547	- 989 587
* Régularisations des sommes distrib.	957 253	4 237 542	1 174 003	3 694 499
b - Rachats	24 067 771	108 615 982	32 732 485	101 427 686
* Capital	23 438 700	105 711 100	31 790 300	98 751 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 319 836	- 1 309 567	- 341 022	- 984 507
* Régularisation des sommes distrib.	948 907	4 214 449	1 283 207	3 661 193
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 906 690	4 127 589	- 1 267 283	470 539
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	76 759 371	74 538 473	75 805 757	74 067 934
b - En fin de période	78 666 062	78 666 062	74 538 473	74 538 473
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>				
a - En début de période	752 460	721 857	741 656	716 533
b - En fin de période	763 152	763 152	721 857	721 857
VALEUR LIQUIDATIVE	103,08	103,08	103,26	103,26
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,17%	4,07%	4,07%	4,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtés au 31/12/2008***(Unité en Dinars Tunisiens)***1 - Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Le 15 Mai 2003, la « SICAV BH Obligataire » a procédé à la suspension de la comptabilisation des intérêts courus sur les emprunts obligataires « BATAM ». Les intérêts sur les emprunts « BATAM » ne sont constatés en produits qu'au moment de leurs encaissements.

2-2 Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH Obligataire » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les obligations détenues sur la société « BATAM » ont fait l'objet d'une dépréciation pour risque de défaut de paiement à concurrence du coût d'acquisition.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéant.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3 - 1 Note sur le portefeuille - titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 46 439 652 Dinars, contre un solde de 40 861 673 Dinars au 31/12/2007. L'état du portefeuille-titres se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisitio	Valeur au 31/12/2008	% actif net	Notation Garantie
Obligations des sociétés		24 920 000	24 628 370	31,31%	
AFRICA 2003	10 000	400 000	407 036	0,52%	BH
AIL 2005	10 000	400 000	407 921	0,52%	BBB+
ATB 2007/1	20 000	1 920 000	1 987 482	2,53%	BB
ATL 2008/1	5 000	500 000	515 386	0,66%	BBB
ATL 2006/1	25 000	2 500 000	2 571 233	3,27%	BBB
ATL 2007/1	25 000	2 000 000	2 035 047	2,59%	BBB
ATTIJARI BANK 2008	25 000	2 500 000	2 500 375	3,18%	ATTIJARI
BATAM 2000	8 000	320 000	-	0,00%	D
BATAM 2001	5 000	500 000	-	0,00%	D
BH 2008	45 000	4 500 000	4 653 962	5,92%	BH
BH SUB 2007	10 000	1 000 000	1 003 534	1,28%	BH
BIAT 2002	10 000	200 000	200 603	0,26%	BIAT
BTEI 2004	10 000	600 000	616 191	0,78%	BTE
BTKD 2006	20 000	1 200 000	1 202 301	1,53%	BTKD
CIL 2002/2	2 000	40 000	40 704	0,05%	BBB
CIL 2003/1	10 000	400 000	404 480	0,51%	BBB
AMEN BANK 2008	7 500	750 000	775 890	0,99%	AMEN
GL 2004-1	5 000	200 000	211 251	0,27%	BBB
G-LEASING 2003-2	2 500	150 000	157 771	0,20%	BBB
HOTEL HOURIA 2000	8 000	300 000	310 272	0,39%	BTL
PANOBOIS 2007	5 000	500 000	518 948	0,66%	BTE
SKANES-BEACH	4 000	240 000	247 818	0,32%	BTE/AB
SOTUVER 2002	2 000	200 000	210 001	0,27%	BB-
STB 2008/1	5 000	500 000	517 012	0,66%	STB
STM 2007	12 000	1 200 000	1 217 438	1,55%	BTE
TL 2007-1	15 000	1 200 000	1 200 855	1,53%	BBB+
UNIFACTOR 2005/1	10 000	400 000	406 952	0,52%	ATB

WIFAKLEASE 2006/1	5 000	300 000	307 907	0,39%	BH
Fonds Commun de créance		2 190 571	2 204 473	2,80%	
FCC 2 BIAT P2	1 000	1 000 000	1 006 497	1,28%	AAA.tn
FCC BIAT P1	1 600	790 571	795 294	1,01%	AAA.tn
FCC BIAT P2	400	400 000	402 682	0,51%	AAA.tn
Titres émis par le Trésor		18 661 800	19 606 809	24,92%	
BTA 6,5% mars 2009	8 600	8 561 800	8 925 686	11,35%	ETAT
BTA 6% mars 2012	600	600 000	624 661	0,79%	ETAT
BTA 7,5% avril 2014	9 500	9 500 000	10 056 462	12,79%	ETAT

Les entrées en portefeuille-titres au cours du 4ème trimestre 2008 s'élèvent à 2 500 000 Dinars entièrement dédiées à la souscription aux emprunts obligataires et subordonnés pour un montant nominal de 2 500 000 Dinars.

Les sorties du portefeuille titres au cours du 4ème trimestre 2008 concernant les remboursements des obligations des sociétés échues, ainsi que les parts de capital des « FCC BIAT P1 » s'élèvent à un total de 1 336 029 Dinars.

3 - 2 Note sur les revenus du portefeuille - titres :

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 599 617 Dinars pour la période allant du 01/10/2008 au 31/12/2008 contre 530 659 Dinars pour la période allant du 01/10/2007 au 31/12/2007, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2008 au 31/12/2008	Du 01/10/2007 au 31/12/2007	Du 01/01/2008 au 31/12/2008	Du 01/01/2007 au 31/12/2007
- Revenus des obligations	308 494	235 396	1 159 685	819 447
- Revenus des Bons du Trésor	263 649	263 650	1 052 985	1 037 311
- Revenus des FCC (*)	27 474	31 613	117 131	69 079
Total	599 617	530 659	2 329 801	1 925 837

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3 - 3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 25 033 291 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation de titre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net	Emetteur	Garantie
Certificat de dépôt	12 500 000	12 612 233	16,03%	BH	BH & BS
Billet de trésorerie ML	500 000	499 712	0,64%	ML	F2
Billet de trésorerie ML	2 000 000	1 998 374	2,54%	ML	F2
Billet de trésorerie AIL	1 100 000	1 057 404	1,34%	AIL	BTK
Billet de trésorerie ML	2 000 000	1 905 874	2,42%	ML	F2
Billet de trésorerie AIL	1 000 000	951 443	1,21%	AIL	BTL
Billet de trésorerie AIL	1 000 000	989 913	1,26%	AIL	BTL
Billet de trésorerie MOLKA	500 000	491 759	0,63%	Hôtel Molka	BH
Billet de trésorerie MOLKA	500 000	471 338	0,60%	Hôtel Molka	BH
Billet de trésorerie ML	1 000 000	951 486	1,21%	ML	F2
Billet de trésorerie INOPLAST	1 300 000	1 226 621	1,56%	INOPLAST	BTL
Billet de trésorerie INOPLAST	850 000	837 845	1,07%	INOPLAST	BTL
Billet de trésorerie SIHM	1 000 000	1 039 289	1,32%	El Mouradi	BH
Total	25 250 000	25 033 291		-	-

3 - 4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2008 au 31/12/2008 à 394 787 Dinars contre 426 901 Dinars pour la période allant du 01/10/2007 au 31/12/2007 et représentent le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts et comptes à terme :

Désignation	Du 1/10/2008	Du 1/10/2007	Du 01/01/2008	Du 01/01/2007
Intérêts des comptes à terme	80 890	51 524	281 810	247 141
Intérêts des billets de trésorerie	172 483	221 213	757 140	820 581
Intérêts des certificats de dépôt	141 414	154 164	450 611	605 996
Total	394 787	426 901	1 489 561	1 673 718

3 - 5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellé	2008	2007
CAPITAL AU 1^{ER} JANVIER		
Montant	71 371 765	71 017 604
Nbre de titres	721 857	716 533
Nbre d'actionnaire	533	507
SOUSCRIPTIONS REALISEES		
Montant (Nominal)	109 840 600	99 283 400
Régul. des sommes non distribuables	-1 356 939	-989 587
Nbre de titres émis	1 098 406	992 834
RACHATS EFFECTUES		
Montant (Nominal)	-105 711 100	-98 751 000
Régul. des sommes non distribuables	1 309 567	984 507
Nbre de titres achetés	1 057 111	-987 510
AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL		
Moins values potentielles sur titres	-194 662	-173 158
Régularisation	-	-
CAPITAL AU 31 DECEMBRE		
Montant	75 259 231	71 371 765
Nbre de titres	763 152	721 857
Nbre d'actionnaire	570	533

3 - 6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 92 597 Dinars co 90 096 Dinars au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire à payer	91 417	88 916
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	92 597	90 096

3 - 7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 596 202 Dinars contre 452 959 Dinars au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Jetons de présence	7 500	5 625
Actionnaires dividendes à payer	558 271	418 902
Etat retenues à la source	26	26
Honoraires du Commissaire aux Comptes à payer	22 435	20 479
Redevance C M F à régler	6 974	6 990
T C L à payer	846	787
Autres rémunérations à payer	150	150
Total	596 202	452 959

3 - 8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE ». Ces charges s'élèvent pour la période allant du 01/10/2008 au 31/12/2008 à 91 711 Dinars contre 89 214 Dinars au titre du même trimestre de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 1/10/2008 au 31/12/2008	Du 1/10/2007 au 31/12/2007	Du 01/01/2008 au 31/12/2008	Du 01/01/2007 au 31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	91 417	88 917	348 069	333 702
Rémunération du dépositaire	294	297	1 180	1 180
Total	91 711	89 214	349 249	334 882

3 - 9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L et la rémunération mensuelle du Président de Conseil. Ces charges s'élèvent à 13 948 Dinars pour la période allant du 1/10/2008 au 31/12/2008 contre 12 697 Dinars pour la période allant du 1/10/2007 au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/10/2008 au 31/12/2008	Du 1/10/2007 au 31/12/2007	Du 01/01/2008 au 31/12/2008	Du 01/01/2007 au 31/12/2007
Redevance C.M.F	20 315	19 759	77 349	74 156
Honoraires du Commissaire aux Comptes	5 916	5 915	23 534	22 660
Jetons de présence (*)	-15 313	-16 133	7 500	5 625
Rémunération du Président de Conseil	530	535	2 118	2 097
T.C.L.	2 458	2 393	9 537	9 009
Autres charges	42	228	282	253
Total	13 948	12 697	120 320	113 800

(*) Au 31/12/2008, la société a révisé à la baisse son estimation de la charge des jetons de présence pour un montant de 23 353 DT, afin de mieux se rapprocher du montant réel de la charge.